

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'EVRY**

Le public est averti qu'en exécution :  
- du code de l'environnement,  
- du code de l'urbanisme,  
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2022-576 du 16 décembre 2022,

une enquête publique relative à deux demandes de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'EVRY, lieux-dits « Chemin de la Suatte » et « Parc d'activités de la Maison Blanche » déposée par la SARL GDSOL 99 (Générale du Solaire), sera ouverte du **lundi 23 janvier 2023 (9 h) au vendredi 24 février 2023 inclus (17 h)**, soit une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie d'EVRY.

Est désigné M. Jean-Paul MONTMAYEUL en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier des demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, la notification d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du lundi 23 janvier 2023 au vendredi 24 février 2023 inclus, à la mairie d'EVRY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique Politiques publiques / Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 23 janvier 2023 au 24 février 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes d'EVRY, implantation de la centrale photovoltaïque, de CUY, GISY-LES-NOBLES et LA CHAPELLE-SUR-OREUSE, dont le territoire est limitrophe à celui du projet, sont concernées par le périmètre d'affichage.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante : [pref-photovoltaique-evry@yonne.gouv.fr](mailto:pref-photovoltaique-evry@yonne.gouv.fr)

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie d'EVRY,

ou

- courrier adressé à la mairie d'EVRY (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie d'EVRY, les :

- lundi 23 janvier 2023, de 9 h à 12 h,
- mardi 31 janvier 2023, de 14 h à 17 h,
- samedi 18 février 2023, de 9 h à 12 h,
- vendredi 24 février 2023 de 14 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), à la mairie d'EVRY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Geoffrey SCHALL, - responsable du projet pour la SARL GDSOL 99 (Générale du Solaire) - tél : 06.31.83.03.88 - email : [geoffrey.schall@gdsolaire.com](mailto:geoffrey.schall@gdsolaire.com)